

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DATE DU COMITÉ SYNDICAL

7 octobre 2024

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE

PRESENTS

VOTANTS

Pour	Contre	Abstention
21	0	0

N°

OBJET :

AVENANT AMO MPGP

L'an deux mille vingt et quatre (2024), le sept octobre (7) à 18H00, le Comité Syndical, légalement convoqué en date du 27 septembre 2024, s'est réuni dans les locaux du SYVALOM.

sous la présidence de Monsieur Julien VALENTIN,

Étaient présents les membres titulaires suivants :

Messieurs Roland BOULARD, Philippe CAPLAT, Christian COYON, Romain DESANLIS, Thierry DUPONT, Yves GERLOT, Pascal LEFORT, Pascal PERROT, Alphonse SCHWEIN, Olivier SOUDANT, Julien VALENTIN, Patrice VALENTIN, Patrick VIÉ, Jean-Marie VIEVILLE,

Étaient présents les membres suppléants suivants :

Madame Corinne DEPAUX (Suppléante de Michel COURTEAUX), Monsieur Sébastien GRANGE (Suppléant de Nathalie COUTIER), Madame Liliane MARTIN (Suppléante de Jacques JESSON)

Étaient représentés :

Messieurs François MOURRA (Pouvoir Pascal LEFORT), Pascal LORIN (Pouvoir Jean-Marion VIEVILLE), Didier NOBLET (Pouvoir Jean-Pierre FORMET), René SCHULLER (Pouvoir Julien VALENTIN)

Étaient excusés : Martine BOUTILLAT, Augustin DELAVENNE, Fabrice HUBERT, Valérie MORAND, Bruno ROULOT, Anne-Laure WERBROUCK,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Julien VALENTIN.

Vu la délibération n°551 attribuant le marché AMO pour la passation du marché public global de performance relatif au centre de tri à l'entreprise JPC-PARTNER

Le SYVALOM a passé et attribué en novembre 2021 le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation et le suivi du MPGP du centre de tri.

L'assistance au suivi de l'exécution du marché (tranche optionnelle affermie) et notamment au suivi des travaux et de la mise en route du process, est réalisée par JPC Partner.

Cependant, le constat d'achèvement des travaux s'est traduit par des levées partielles de réserves successives qui a nécessité un accompagnement spécifique. Il convient donc de compléter la tranche optionnelle concernée par :

Éléments de mission	Assistance technique		TOTAL
	PU (€HT/j)	800,00	
	Nb de jours	Coût (€HT)	
Assistance pour le Constat d'Achèvement des Travaux	4	3200,00 €	3200,00 €
Visites (y.c. frais de déplacement)	3	800,00 €	2400,00 €
Rédaction des CR	1	800,00 €	800,00 €

Ces modifications d'un montant de 3 200 € HT représentent 2.06% du montant initial du marché (155 550 € HT).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, le Président à signer l'avenant n°11 au marché AMO pour la passation et le suivi du MPPG avec JPC Partner

Extrait certifié conforme
La Veuve, le 7 octobre 2024



Le Président
Julien VALENTIN